



Service émetteur :

Direction des services - Aurélie BENA

COMPTE RENDU DE REUNION

scolaire/périscolaire/extrascolaire

3 juin 2026 à 18h30

1. Organisation de la restauration scolaire

Passage à deux services de cantine à partir de septembre 2026

À compter de la rentrée de septembre 2026, l'organisation de la restauration scolaire évoluera vers un fonctionnement en deux services :

- 1er service à 11h30 pour les élèves de maternelle ;
- 2e service à partir de 12h15 / 12h30 pour les élèves d'élémentaire.

Cette organisation a été retenue afin de permettre l'accueil d'un maximum d'enfants à la cantine et de répondre aux difficultés rencontrées au cours de l'année précédente, durant laquelle certaines familles n'avaient pas pu bénéficier du service faute de places disponibles.

La collectivité a indiqué que cette évolution vise à ne pas mettre les parents en difficulté face aux problèmes de capacité d'accueil constatés par le passé.

Par ailleurs, des enseignants avaient alerté la commune sur le fait que les difficultés d'accès à la cantine pouvaient nuire à l'attractivité de la commune de Dizy auprès des familles. La mise en place des deux services a donc pour objectif de pallier ces problématiques tout en maintenant un accueil de qualité pour les enfants.

Constats ayant conduit à cette organisation

- capacité d'accueil insuffisante au regard des demandes ;
- refus ou impossibilité d'accueil de certains enfants faute de places ;
- difficultés organisationnelles pour les familles ;
- remontées des enseignants sur l'attractivité de la commune ;
- nécessité de séparer les flux maternelle / élémentaire.

Points liés à la mise en œuvre

- temps de pause méridienne pour les enfants ;
- déplacements et croisements entre groupes pouvant générer bruit et agitation ;
- impact sur les conditions d'accueil des enfants et le travail des agents.

Coût des repas

Il a été précisé que l'évolution des tarifs de la restauration scolaire est exclusivement liée à l'augmentation du coût des repas facturés par le prestataire API.

Afin de faire face à cette hausse, une augmentation de 0,10 € par repas sera proposée au vote lors du prochain conseil municipal du 18 juin.

2. Études surveillées et aide aux devoirs

Il a été indiqué, de manière informelle, qu'un enseignant susceptible d'assurer les études surveillées ne pourrait plus assurer cette mission à l'avenir.

Dans ce contexte, la commune souhaite maintenir un dispositif d'accompagnement aux devoirs, mais une nouvelle organisation devra être mise en place afin de garantir la continuité du service.

La piste envisagée est la suivante :

- priorité aux séances d'aide aux devoirs les lundis et jeudis ;
- possibilité d'ouverture les mardis ou vendredis selon les besoins et les disponibilités.

Cette organisation vise à permettre aux élèves de réaliser leurs devoirs dans de bonnes conditions tout en maintenant un service adapté aux familles.

Les temps d'étude assurés par les enseignants continuent d'être rémunérés par la commune.

3. Activités sportives et utilisation des salles – écoles/communes

La commune privilégie la pratique des activités sportives en extérieur lorsque les conditions météorologiques le permettent.

En complément, la salle omnisports située à environ 500 mètres de l'école est utilisée pour les activités sportives scolaires. Cet équipement constitue un atout pour la commune, malgré la nécessité de déplacements.

La salle de danse peut également être utilisée pour certaines activités.

En revanche, la salle des fêtes n'est pas destinée aux pratiques sportives et est réservée à d'autres usages, notamment culturels (ex : théâtre).

Il est rappelé qu'aucune convention spécifique ni dispositif d'assurance particulier n'existe actuellement entre les écoles et la commune pour l'utilisation des salles.

4. Gestion des fortes chaleurs

Lors de l'épisode de fortes chaleurs de fin mai, plusieurs dispositifs ont été mis en place :

- mise à disposition de la salle climatisée de la médiathèque pour permettre aux enfants de se rafraîchir à la demande des enseignants, peu utilisée malgré la demande ;
- mise à disposition d'un réfrigérateur supplémentaire à la MDA, solution non retenue par les enseignants car jugée trop éloignée ;
- adaptation des horaires des agents techniques permettant l'ouverture des fenêtres tôt le matin (6h/7h) ;
- reprise des horaires habituels ensuite, les enseignants pouvant assurer l'aération à leur arrivée.

Il est rappelé que peu de locaux communaux sont climatisés. Un projet de climatisation de la cantine est à l'étude.

5. Récréations, goûters et aménagements extérieurs

Les goûters sont organisés librement dans la cour pendant environ 15 minutes.

Selon les conditions météorologiques :

- maternelle : goûter dans la salle de la cantine si pluie ou froid important ;
- autres niveaux : adaptation selon les conditions (cour, classes ou cantine).

Des améliorations sont envisagées :

- végétalisation de la cour ;
 - remise en place de bancs sous le préau ;
 - amélioration du confort des enfants.
-

6. Budget alloué aux écoles

- 48 € par élève (maternelle à CM2) ;
- 37 € par élève pour les sorties scolaires ;
- 55,50 € pour les CM2 ;
- 150 € par classe pour Noël (maternelle)

Les manuels scolaires de l'élémentaire sont maintenus.

Il a été acté que l'école élémentaire ne pourra pas offrir cette année la collation aux élèves lors des olympiades. La commune a décidé d'en assurer exceptionnellement la prise en charge.

7. Prix Lina et actions éducatives

Le Prix Lina, dédié au devoir de mémoire autour de la Seconde Guerre mondiale, n'est plus retenu à la demande de certains enseignants, qui estimaient qu'il ne correspondait plus aux pratiques pédagogiques actuelles et qu'il pouvait être perçu comme une forme de mise en distinction entre les élèves.

Soucieuse de préserver cette démarche de transmission de la mémoire, la commune a néanmoins choisi de poursuivre cette action sous une forme renouvelée, davantage adaptée aux attentes et aux pratiques actuelles.

Actions menées :

- cahier de vacances offert aux élèves de Grande Section entrant en CP ;
 - calculatrice offerte aux élèves de CM2 entrant au collège ;
-

8. Transport scolaire

Des questions ont été soulevées concernant l'organisation du transport scolaire, notamment pour le transfert des élèves de Champillon vers Dizy.

Le transport est maintenu tant que la délibération désignant l'école de Dizy comme école de référence pour les enfants de Champillon reste en vigueur.

9. Conseil d'école

La commune précise qu'elle n'était pas représentée lors du conseil d'école d'avril en raison de l'indisponibilité de Madame la Maire.

Plusieurs propositions de dates n'ont pas abouti.

L'organisation des prochains conseils des écoles est prévue le 23 juin, en présence de Madame la Maire et du délégué en charge de l'enfance.

10. Organisation du périscolaire

Accueil et restauration

- accueil du matin : 15 à 20 enfants (2 agents) ;
- cantine : 90 à 95 enfants (8 encadrants BAFA/BAFD).

Taux d'encadrement :

- moins de 6 ans : 1 pour 10 (1 pour 8 vacances) ;
- plus de 6 ans : 1 pour 14 (1 pour 12 vacances).

Temps périscolaires

- 16h15–17h15 : environ 30 maternelles (4 agents) ;
- après 17h15 : environ 15 enfants, activités adaptées.

Organisation

À compter de la rentrée, un agent sera absent le lundi pour formation, nécessitant une adaptation de l'organisation.

Petite enfance

Réflexion en cours sur l'accueil des moins de 4 ans et articulation avec la crèche.

11. Ressources humaines – Périscolaire et extrascolaire

Le point concerne principalement les agents du périscolaire et de l'extrascolaire.

Ces agents assurent l'ensemble des temps d'accueil (matin, midi, soir, extrascolaire).

Des ajustements d'organisation sont nécessaires selon les effectifs, les absences et les besoins du service.

La commune veille à assurer la continuité du service public.

12. Divers

- jeux extérieurs à compléter (ballons, cordes à sauter...) ;
- flexibilité des inscriptions périscolaires (jusqu'à 48h avant) ;
- réflexion sur l'alignement des périodes avec crèche et école ;
- décroisement crèche/école en réflexion ;
- médiathèque : point à venir (2027).

Fin de la réunion : 20h10